79e ANNEE. — N° 115.

VENDREDI 6 OCTOBRE 1939.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

Nos cheminots de France ont accompli leur mission essentielle pour la Défense Nationale avec un dévouement et une intelligence que M. de Monzie a voulu faire connaître au public. Grâce à eux, la mobilisation générale, cette opération immense et délicate, s'est accomplie dans un ordre, une précision et une rapidité qui ont dépassé les prévisions.

Tant de choses se passent chaque jour qu'il est bien impossible de les commenter ! Pourtant il faut retenir au passage et fixer au moins quelques traits de l'allocution, aussi importante par son objet que réconfortante par son contenu, que M. de Monzie a faite avec cet acent si « prenant » qui caractérise tout ce que dit notre éminent représentant...

Il a parlé au titre de Grand Maître des Transports... Inutile de dire l'importance capitale des chemins de fer pendant la période qui vient de s'écouler, le rôle de tout premier ordre joué par cette armée du rail dont M. de Monzie est le Chef. Il a voulu que le public sût bien l'étendue et la grandeur du service accompli par les Cheminots de France et qu'ils ont bien mérité du pays!!

⁂

On n'imagine pas assez la somme de travail et de fatigues qu'exigent le chargement, la mise en marche et le convoi de ces innombrables trains sillonnant, de jour et de nuit, le territoire. On n'imagine pas ce qu'il faut de science pour la conception et la mise au point de ce vaste plan compliqué et précis et ce qu'il faut d'efforts disciplinés et attentifs au personnel pour sa bonne exécution.

Cette mission, essentielle pour la Défense Nationale, nos cheminots de France l'ont remplie avec un dévouement et une intelligence que M. de Monzie a voulu faire connaître. Grâce à eux, la mobilisation générale du pays, cette opération immense et délicate, s'est accomplie dans un ordre, une précision et une rapidité qui ont dépassé les prévisions.

⁂

Après avoir exposé l'ensemble de cette grande œuvre, M. de Monzie a rendu sensible, par quelques exemples, le travail splendide de nos cheminots. Nous voulons d'abord rappeler ce passage de sa causerie :

« *Un seul dépôt de la région ouest* « *a, dans une seule journée, sorti* « *400 locomotives et empli 600 tonnes de charbon sur les tandems.* « *Une équipe de traction électrique* « *a conduit sans relève de Bordeaux* « *à Paris ; une autre, en traction à* « *vapeur, a parcouru la distance de* « *Montargis à Metz et de Metz à* « *Montargis. Le système de la double* « *équipe à peine improvisé s'est généralisé : une équipe dort dans un* « *fourgon en attendant de relever* « *celle qui est sur la machine. Dans* « *cette masse et dans cette hâte, pas* « *un tire-au-flanc, pas une défaillance !...* »

Ce qui justifie cette bourrade cordialement moqueuse envoyée par M. de Monzie à ces gens pour qui rien ne va jamais assez bien :

« *Alors de quoi se plaignent les* « *grognards de la paix ? Qu'on ne* « *puisse aller gentiment à Nice ou à* « *Cannes ?... Qu'importe, puisque le* « *Simplon-Express, rétabli dès le 7* « *septembre, permet d'aller à Rome,* « *voyage d'actualité.* »

Et pourtant, comme le montre M. de Monzie, le retour à la normale des transports est effectué beaucoup plus rapidement qu'en 1914 :

« *En décembre 1914* [c'est-à-dire « trois mois après la mobilisation], « *il fallait quinze heures pour se rendre de Paris à Marseille. A dater* « *du 2 octobre* [c'est-à-dire un mois « après la mobilisation dernière], *je* « *promets aux Marseillais que mon* « *ami, M. Surleau, leur arrivera en* « *dix ou douze heures par un des* « *express reliant la rue de Rivoli à* « *la Canebière.* »

Donc, deux mois de gagnés ! C'est tout de même quelque chose !

Il était juste que M. de Monzie fît hommage aux cheminots, depuis le modeste agent jusqu'aux savants ingénieurs, de cette magnifique réussite. Le public y a applaudi et s'y est de tout cœur associé.

⁂

Mais ce qu'il a entendu ensuite, ce même public, dans l'allocution de M. de Monzie, est presque aussi important pour la suite des choses.

Je veux dire la promesse d'une très prochaine reprise dans la régularité et la rapidité des transports. Un recommencement progressif de l'activité économique n'est pas possible sans cela. La bonne marche normale de ce grand service public n'est peut-être pas suffisant pour ranimer les affaires, mais elle en est l'indispensable élément.

Eh ! bien, cette promesse est, en grande partie, dès maintenant tenue puisque le nouvel indicateur Chaix a paru annonçant aux voyageurs la reconstitution des deux tiers des horaires familiers.

Et puisque nous voyons se réaliser les engagements suivants que M. de Monzie avait pris dans la même allocution :

« *Le 2 octobre, le trafic commercial sera rétabli comme devant, sauf* « *dans la zone des opérations...*

« *A partir du 2 octobre, les gares* « *accepteront les expéditions de détail et par wagons complets et le* « *dispositif du trafic normal sera, de* « *la sorte, reconstitué.*

« *Des accords avec l'intendance et* « *l'accroissement de nos parcs automobiles dégageront les stocks qui* « *s'accumulent.* »

Bref, sous réserve des priorités militaires, nos chemins de fer vont être en mesure d'effectuer tous les transports qui leur seront demandés.

⁂

Cela, un mois à peine après le premier jour de la mobilisation générale. Ce qui constitue, on peut le dire, un véritable « tour de force », accompli par les efforts solidaires et volontaires de tous les cheminots, à tous les rangs ! En France, il n'est pas besoin de contrainte à la prussienne. Et comme on le voit, on y obtient de plus beaux résultats que chez ce peuple tant vanté pour son « génie d'organisation ».

D'ailleurs, suivant le mot même de M. de Monzie, l'étranger, devançant notre propre jugement, a rendu hommage à ce « nouveau miracle de l'ordre français ».

On s'y associera dans le Lot avec d'autant plus de satisfaction que ce « miracle » aura été réalisé sous la direction de M. de Monzie.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Guerre et Paix

Nous n'avons pas encore un timbre de guerre, et il appartiendra sans doute au ministre des P.T.T., qui se fait drôlement appeler depuis quelque temps ministre des Transmissions, de dire si celle de notre correspondance doit continuer à se faire sous le signe d'une République tenant en main, comme un cierge, une branche d'olivier. Il y a maintenant chez nous aussi, selon la forte parole d'un dictateur, des baïonnettes sous ce rameau et la paix que la France n'a jamais cessé d'offrir au monde, et pour laquelle elle verse aujourd'hui son sang, ne s'accommode plus d'une effigie aussi pâle. Il me semble que la « Marseillaise », de Rude, serait une allégorie mieux en rapport avec les circonstances.

Mais cette vignette d'avant-guerre, pour si médiocre qu'elle soit, nous rappelle qu'elle symbolise à la fois le point d'où nous partons et celui vers lequel nous nous dirigeons : car nous avons quitté la paix qui nous fuyait pour la reconquérir d'une étreinte plus sûre, et c'est d'une paix boiteuse et malingre que nous voulons aller vers une paix vigoureuse et durable. Non seulement il n'est pas interdit d'y penser dès maintenant, mais c'est à l'orée d'un combat qu'un capitaine songe comment il exploitera la victoire. De la part de la France et de l'Angleterre, la guerre entreprise témoigne, dans tous ses détails, d'une préparation remarquable, et on s'émerveille de voir combien, dans tous les domaines, l'expérience de 1914 a été retenue et méditée. Pour une fois, elle n'aura pris personne à l'improviste, si ce n'est peut-être justement celui qui l'a déchaînée. Que la paix ne nous surprenne pas non plus. Que le mot fameux de Tristan Bernard durant la dernière guerre : « Demain ce sera la paix. Serons-nous prêts ? » ne rappelle qu'une faute à éviter.

La guerre est plus facile à faire que la paix parce qu'elle n'a qu'un but, mais il faut que la paix, elle aussi, n'en ait qu'un, qui soit d'éviter d'avoir à refaire la guerre. L'heure n'est pas de rechercher si le traité de Versailles contenait en germes sa propre décomposition, mais de se contraindre, dès aujourd'hui, au moment même où la guerre commence ou plutôt recommence, à ne pas laisser se mêler aux mots d'ordre qui, de notre côté, dirigent son action, les faux concepts dont nous serions prisonniers le jour de la victoire, et qui nous arracheraient insidieusement le bénéfice à nouveau. C'est en ce sens qu'il est sage et nécessaire de se fixer dès maintenant quelques idées points de repère et de déterminer s'il s'agit simplement de débarrasser l'Allemagne de Hitler ou de débarrasser le monde de l'Allemagne.

Informations

Déclarations de M. Chamberlain

M. Chamberlain a fait mardi, aux Communes, une déclaration relative à l'accord germano-russe.

« Je ne peux naturellement prévoir la nature de cette proposition. Mais je peux affirmer, d'ores et déjà, qu'aucune menace ne saurait persuader notre pays ou la France d'abandonner le but qu'elles se sont assigné lorsqu'elles sont entrées en guerre.

« Essayer, comme le fait la propagande allemande, de faire peser sur nous la responsabilité de la poursuite de la guerre, simplement parce que nous ne sommes pas disposés à abandonner la lutte avant d'avoir atteint ce but, ce n'est là qu'un nouvel exemple des méthodes employées par une Allemagne en guerre.

« La responsabilité de la guerre incombe à ceux-là seuls qui ont conçu et poursuivi cette politique d'agressions successives, et c'est une responsabilité à laquelle on ne peut se soustraire et qu'il est impossible d'excuser. »

Après la visite du comte Ciano à Berlin

La presse allemande ne parle qu'à mots couverts de la visite du ministre des affaires étrangères de Turquie à Moscou. Mais elle porte toute son attention sur celle du comte Ciano à Berlin, qui, d'après le Führer de Karlsruhe, sera décisive dans l'histoire de l'Europe.

Le but de ce voyage aurait été, en effet, de s'efforcer de réconcilier l'Italie fasciste, « ennemie numéro 1 du bolchevisme », avec les conceptions de Staline.

Les Allemands veulent couler tous les navires

Tous les ports se trouvant dans les parages de l'emplacement où a été aperçu pour la dernière fois le sous-marin qui a coulé le vapeur suédois « Gun », ont été avertis de sa présence dans les environs.

On croit que les Allemands sont désormais résolus à couler tous les navires à première vue, comme ils l'ont fait durant la dernière guerre, afin d'obtenir des vivres, d'assurer le blocus de l'Angleterre, et de contraindre les pays neutres à se conformer aux désirs de l'Allemagne.

Les Etats-Unis et la Pologne

Au cours de la conférence de presse, M. Cordell Hull a fait la déclaration suivante :

« La seule saisie de territoire ne met pas fin à l'existence légale d'un gouvernement. Le gouvernement des Etats-Unis continue donc à considérer le gouvernement polonais comme existant toujours conformément aux dispositions de la Constitution polonaise.

« Il continue également à reconnaître le comte Jerzy Potocki comme ambassadeur de Pologne à Washington. Enfin, pour le moment du moins, M. Biddle, ambassadeur des Etats-Unis en Pologne, restera auprès du gouvernement auprès duquel il fut accrédité. »

Honteuse manœuvre allemande

Le journal « Le Soir » annonce que des émissaires inconnus mais dont l'origine n'est pas douteuse ont envoyé à des familles de mobilisés français, habitant Bruxelles, de prétendus avis officiels, voire des télégrammes, pour leur annoncer la mort de leur proche.

Or, à la date du 19 septembre, aucun de ces mobilisés n'avait encore été versé dans une unité combattante !

Bilan de la guerre aérienne

Au cours du mois de septembre, premier mois de la guerre, les Allemands ont abattu 8 avions de chasse français. Les Français, par contre, ont abattu 24 avions de chasse allemands.

Les conditions de paix avec l'Allemagne

Hitler, écrit le « Daily Mail », n'a pas à demander la paix en menaçant, mais à l'implorer. Apprenons-lui ce que seraient nos conditions. La Grande-Bretagne et la France revendiqueraient : 1° la disparition de l'hitlérisme ; 2° la restauration de l'indépendance polonaise ; 3° la restauration de l'indépendance tchèque. La réalisation de ces trois points devrait être absolue, sans conditions et précéder tous pourparlers visant à un règlement général avec l'Allemagne.

Un complot contre Hitler (?)

Le correspondant du « Daily Sketch » à Copenhague affirme que, selon des informations dignes de foi et provenant d'Allemagne, Himmler, chef de la Gestapo, a découvert un complot qui visait à tuer Hitler lors de son inspection sur le front de Pologne, la semaine dernière.

Malgré le secret gardé, il semblerait que des S.S., membres de la garde du corps d'Hitler, soient impliqués.

Une lettre des communistes

Au nom des 45 députés anciens communistes qui viennent d'adhérer au parti ouvrier et paysan, MM. Ramette et Florimond-Bonté ont adressé à M. Herriot, président de la Chambre, une lettre dans laquelle ils lui demandent de faire envisager la convocation du Parlement pour l'étude du problème de la paix.

Cette lettre est jugée unanimement comme une nouvelle manœuvre de la part des ex-communistes. On sait, en effet, que l'intention du gouvernement est de convoquer les Chambres à brève échéance.

Communiqué officiel

N° 60. — Les coups de main ennemi ont été repoussés à l'est de la Moselle et à l'est de la Sarre.

Activité des deux artilleries dans les mêmes régions.

N° 61. — Nuit calme. Tirs d'artillerie de part et d'autre dans la région au sud de Deux-Ponts.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Isidore Tournan, sénateur du Gers. Il était âgé de 65 ans. Il avait été élu le 6 janvier 1924.

— Un coup de grisou s'est produit à la mine de Palau, dans l'Etat de Caahuila (Mexique). On compte 69 morts, deux blessés et deux disparus.

— Au tirage du Crédit national 5 1/2 0/0 1937, le numéro 033.532 gagne un million de francs ; le numéro 783.792 gagne 100.000 francs. Au tirage du Crédit national 5 0/0, le numéro 150.014 gagne 500.000 francs ; le numéro 95.014 gagne 100.000 francs. Au Crédit national 6 0/0 juin 1923, les numéros 795.039 des 4 séries zéro à 3 millions, gagnent chacun 500.000 fr. Au Crédit national 5 0/0 1920, le numéro 3.462.946 gagne 1 million de francs.

— Le Parlement anglais vient de voter le budget de guerre qui s'élève à 2 milliards de livres (360 milliards de francs).

— Une cultivatrice de Poinçon (Côte-d'Or), Mme François Tourny, compte 38 enfants ou petits-enfants sous les drapeaux. Le 38e, un de ses gendres, d'origine italienne, vient de s'engager dans l'armée française.

— Le professeur Moscicki, ancien président de la République polonaise, et sa femme, se retireront en Suisse. Ils résideront à Fribourg.

NOS ÉCHOS

Rue Royale.

Un jeune colonel de zouaves passe rue Royale, s'arrête un instant devant une étiquette : « ABRI, 25 personnes », remarque que ledit abri est fermé par des grilles imposantes, les propriétaires de la maison étant sans doute en vacances, appelle un agent et le prie de noter le numéro de l'immeuble :

— Un abri derrière des grilles, fait-il en reprenant sa route, c'est aussi scandaleux qu'un pompier incendiaire.

Ceci n'est pas un parapluie.

Réplique de l'humour anglais à la blague française : Un des canons qui s'achemine en ce moment vers le front avec l'artillerie britannique porte cette inscription à la craie :

— Nous sommes en route, et ceci n'est pas un parapluie !

L'habileté d'Hitler.

Le discours de Dantzig, qui a soulevé la réprobation et l'indignation du monde, n'était écrit ni pour le monde ni pour les deux démocraties. Il était prononcé pour l'usage interne et c'est à ce point de vue qu'on doit en apprécier la diabolique habileté.

La guerre de Pologne dure trop au gré d'Hitler et des Allemands ; mais il persuade son peuple que si, pour une fois, il a mis en œuvre la force militaire, c'est que c'est l'initiative et la cruauté polonaises qui l'ont obligé à sévir. Cette affaire liquidée, Hitler annonce à son peuple qu'il offrira la paix aux démocraties.

La paix de ses rêves ! Les Allemands, parce qu'ils sont forts industriellement, se croient invincibles militairement. Hitler, lui, ne peut guère s'illusionner. Pour demander à ses sujets, crédules et simples, un effort long et continu, il leur fait croire que l'Allemagne est généreuse, que c'est elle qui offre la paix à l'Angleterre et à la France, mais que ces deux nations guerrières veulent écraser la pacifique Allemagne. Aux armes, donc !

Raisonnement absurde aux yeux du monde qui sait quel est le vrai seigneur de la guerre ; raisonnement adroit pour la triste mentalité du Boche.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

PROPOS D'UN RURAL

Les vendanges

Comme en 1918, ce seront, hélas ! « Les Vendanges rouges », où chacun va s'ingénier à assurer ce travail dans des conditions souvent très précaires, vu le manque de main-d'œuvre et de chevaux.

Enfin, on est débrouillard chez nous et tout sera ramassé avec du temps et de la patience. Le plus gros inconvénient, c'est encore le retard de la maturité et si l'on voit déjà quelques barriques de moût circuler sur les routes, ce sont des vendanges d'hybrides ou de baco qui vont donner le premier vin nouveau, en attendant le meilleur.

Il sera sans doute regrettable que le chef du foyer ne soit pas là pour assurer une bonne vinification. La durée des vendanges va s'étendre sur une longue période et la température d'octobre ne sera peut-être pas très favorable à la fermentation. Ceux qui auront donc la responsabilité d'y veiller feront bien d'aller demander conseil aux viticulteurs restés dans nos fermes et qui ont acquis l'expérience des bonnes vinifications.

Nous engageons nos viticulteurs à ne pas commencer le travail des vendanges trop tard ; mieux vaut se contenter d'une maturité relative quand on a un vignoble important que d'attendre trop longtemps. Il faut, en effet, prévoir les pluies d'automne qui peuvent obliger à suspendre le travail pendant plusieurs journées et favoriser la pourriture dans les terrains gras de la vallée. Chose néfaste, car on serait obligé de laisser sur souche une partie des raisins et les autres risqueraient d'être cueillis en mauvais état.

Cette année, la récolte s'annonce abondante dans tous les tènements qui n'ont pas été grêlés et en particulier dans la vallée du Lot. On a tout intérêt à écourter le plus possible le travail des vendanges et à surveiller l'évolution du raisin pour ne pas le laisser pourrir. Et dans le cas où il y aurait de la pourriture, c'est une précaution élémentaire de ne pas mélanger les raisins sains avec ceux qui seraient pourris, ce qui porterait une grave atteinte à la qualité du vin.

Il ne faut d'ailleurs pas prévoir une qualité exceptionnelle, mais si nous avions l'abondance, ce serait peut-être plus nécessaire, afin que nos chers soldats puissent boire du vin à discrétion et un litre par jour. Les mangeurs de choucroute ne connaîtront pas les bienfaits de ce cordial qui symbolise l'esprit et le courage français.

Aussi bien, nous vendangerons avec l'espoir que notre bon « pinard » de France sera un loyal facteur de victoire et que le bidon de nos défenseurs en sera généreusement rempli.

Le Rural.

Taxation de la viande de boucherie

Par arrêté préfectoral, l'article premier de l'arrêté du 21 juin 1939 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les prix de vente au détail de la viande de veau.

Veau (barème basé sur le prix de 6 fr. 50 le kilo, 20 0/0 de majoration pour les viandes pesées et vendues sans os).

Prix dans les agglomérations urbaines soumises aux droits d'octroi :

1re catégorie : *a*) noix et sous-noix, pièce blanche et filet, le kilo sans os, 16 fr. 45 ; avec os, 13 fr. 70 ; *b* côtes premières, le kilo sans os, 14 fr. 60 ; avec os, 12 fr. 15.

2e catégorie : épaule, côtes découvertes et quasi, le kilo sans os, 13 fr. 70 ; avec os, 11 fr. 40.

3e catégorie : *a*) Poitrine, le kilo sans os, 11 fr. 95 ; avec os, 9 fr. 95 ; *b*) collet, jaret, le kilo sans os, 8 fr. 10 ; avec os, 7 fr. 60.

Ces prix doivent être diminués de 0 fr. 50 au kilo dans les communes où il n'y a pas d'octroi, c'est-à-dire dans les communes autres que Cahors, Figeac, Gourdon, Puy-l'Evêque, Montcuq, Castelnau-Montratier, Saint-Céré, Gramat et Souillac.

Assurés sociaux mobilisés

Le Président du Comité d'Entente des Caisses d'Assurances Sociales du Lot se permet de vous rappeler que les ayants-droit (conjointes et enfants de moins de 16 ans), des assurés sociaux mobilisés bénéficient des indemnités de l'assurance maladie, maternité et décès pendant toute la durée de leur mobilisation.

Le bénéfice de ces prestations leur est acquis à la condition que les mobilisés remplissent, à la date du rappel sous les drapeaux, les conditions légales de versement.

Il est donc recommandé aux conjointes de mobilisés de vouloir bien conserver les récépissés des versements des 3e et 4e trimestres 1938, 1er, 2e et 3e trimestres 1939, qui peuvent leur être utiles pour bénéficier éventuellement des prestations sus-indiquées.

LES 120 HOPITAUX DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge française a dès à présent achevé l'organisation de 120 Hôpitaux auxiliaires contenant près de 14.000 lits, pour les blessés, gazés ou malades ; dans les cas d'urgence, ces hôpitaux pourront recevoir des victimes civiles de bombardements aériens.

Nos soldats y seront confiés à des chirurgiens et médecins éminents ; ils seront soignés par un personnel bénévole, composé essentiellement d'infirmières diplômées de la Croix-Rouge, qui les entourera d'une affectueuse sollicitude.

Mais l'entretien de ces hôpitaux exige des ressources considérables ; la Croix-Rouge demande à tous les gens de cœur de faire un généreux sacrifice pour aider à guérir les soldats qui ont versé leur sang pour la France. Envoyer les dons au Comité central, 21, rue François-Ier, Paris (8e), Chèques postaux : Paris 2.445-03, ou bien les verser directement à un hôpital auxiliaire de la Croix-Rouge.

LA SURVEILLANCE DES PRIX

M. Serruys, haut-commissaire de l'Economie nationale, présidera le Comité national de surveillance des prix.

Les Comités départementaux, présidés par les préfets, comprendront le directeur des Contributions indirectes et le directeur des Services agricoles, un représentant de l'industrie et du commerce, désigné par le préfet sur la proposition de la Chambre de Commerce, et un représentant des consommateurs, désigné par le préfet.

Brevet supérieur

Les examens du brevet supérieur (aspirants et aspirantes) commenceront le lundi 9 octobre à l'école normale d'institutrices.

2e partie, épreuve écrite de mathématiques : lundi à 7 heures.

3e partie, épreuves écrites : lundi à 10 heures.

Epreuves orales (1re, 2e et 3e parties), mercredi 11 octobre à partir de 8 h.

Pour les victimes de la guerre actuelle

L' « Officiel » publie le décret stipulant que le bénéfice de toutes les dispositions législatives et réglementaires régissant les victimes de la guerre de 1914-1918, et dont l'Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation a été chargé d'assurer l'application, est étendu aux mêmes catégories de victimes de la guerre actuelle.

Les candidats au Baccalauréat

Les candidats au baccalauréat sont informés que les épreuves écrites auront lieu, pour Cahors, au Lycée de garçons aux dates ci-après : Première partie A, A' et B, les 11 et 12 octobre ; deuxième partie (Philosophie et Mathématiques) les 13 et 14 octobre.

L'appel des candidats aura lieu vingt minutes avant le début des épreuves, soit à 7 h. 40.

Infanterie coloniale

M. Georges (Marcel), élève officier de réserve, qui a satisfait aux épreuves du concours prévu par l'article 36 de la loi du 31 mars 1928, est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté dans l'infanterie coloniale, à la 17e région.

MM. Bérard et Darblade, élèves officiers de réserve, sont nommés au grade d'aspirant de réserve d'infanterie coloniale et affectés à la 17e région.

Une nouvelle pièce de 5 francs remplacera les billets

On lit à l'« Officiel » :

« Il sera fabriqué, par l'administration, des monnaies et médailles, des pièces de 5 francs en bronze d'aluminium, destinées à remplacer les billets de 5 francs de la Banque de France et dont le montant ne pourra pas dépasser un milliard de francs.

« Le ministre des finances fixera la date de cessation du cours légal des billets de 5 francs de la Banque de France, ainsi que la date d'émission des nouvelles pièces de 5 francs. »

Contre les menées communistes

Conformément aux instructions reçues, des perquisitions ont été faites dans les cellules communistes et chez divers militants connus.

Des milliers d'exemplaires, de tracts, d'affiches, d'emblèmes, etc., ont été saisis.

Ces perquisitions ont eu lieu à Décazeville et dans notre région jusqu'à Capdenac.

CAHORS

Cercle Gambetta

La Commission administrative du Cercle Gambetta (bâtiment du Théâtre municipal) rappelle à MM. les Officiers de la garnison que, par décision de M. le Général commandant le 17e Corps d'armée, ils sont autorisés à fréquenter ce Cercle. Ils y trouveront des salles de lecture, de billard et de jeux.

En raison de l'instabilité de leur résidence actuelle, ils pourront souscrire une adhésion provisoire et payer leur cotisation par mensualités, du montant de 8 francs.

La Commission a décidé d'accorder les mêmes facilités aux personnes qui, non mobilisées, ont dû, par suite des événements, transporter momentanément leur résidence à Cahors.

Adresser les demandes à Mme la Gérante du Cercle, qui transmettra au Président.

Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Vve Leboucher, décédée à Cahors à l'âge de 84 ans.

A ses obsèques, qui ont été célébrées ce matin, assistaient les parents et de nombreux amis de la famille.

Nous adressons à Mme Palame, née Leboucher, à M. Palame, aux familles Danel, Roques, Calméjane-Course et Carriol, nos sincères condoléances.

Lycée Gambetta

Le Proviseur du Lycée de garçons a l'honneur de porter à la connaissance des parents d'élèves que la rentrée pour les classes primaires : 7e, 8e, 9e, 10e, aura lieu le lundi 9 octobre à huit heures.

La rentrée des autres classes aura lieu dès que les cours pourront être organisés. Elle sera d'ailleurs annoncée par la voie de la presse.

Au stade Lucien-Desprats

Dimanche, 8 octobre, au stade Lucien-Desprats, aura lieu l'ouverture officielle de la saison sportive, par les équipes « les Jeunes Cadourques » et « le Stade Cadurcien ».

Les amateurs de rugby sont invités à assister à ce match.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Etat-civil du mois de septembre. — Naissances : Pugnet Jacques-Dominique à Buzenac ; Chazarenc Jeannine à Castelnau ; Lacoste Jacques au Pech-des-Bordes ; Gosgoza Alexandre à Ganic.

Mariage : Néant.

Décès : Néant.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnau-Montratier aura lieu le mardi 10 octobre.

Nos marchés aux chasselas. — Les marchés aux chasselas de Castelnau-Montratier, des 28, 29, 30 septembre, et du 1er octobre 1939, étaient assez bien approvisionnés. A chacun de ces marchés les quantités de chasselas apportés oscillaient entre 1.000 et 1.500 kilos.

Les acheteurs qui fréquentent notre place ne sont malheureusement pas très nombreux cette année et les prix sont faibles, variant de 80 francs à 124 francs les cent kilos.

Les transports en grande vitesse vont reprendre, espérons que les cours de nos beaux fruits dorés reprendront aussi.

Saux

Presque centenaire. — Dimanche dernier, ont eu lieu les obsèques du doyen de la commune. Mathieu Foissac est décédé, samedi matin, à l'âge de 97 ans. Il était né en 1842, au mois de mai, à Sérignac. Il n'a été malade que de ses jambes. Son estomac était très solide. Il s'est éteint doucement avec toute sa lucidité d'esprit. Cet homme amusait ses concitoyens par sa bonhomie et par les refrains anciens. C'est une personnalité particulière qui disparaît. Que la famille reçoive tous nos compliments de condoléances.

Catus

Camp de concentration. — 4 ou 500 indésirables : Boches, Autrichiens, Sarrois sont parqués au château de Villary et dans les granges avoisinantes. Les soldats, gardiens de cette foule, sont logés à Catus. L'état-major, l'infirmerie, les cuisines, les bureaux sont installés dans des locaux de la localité. Tout cela donne à notre petite cité une animation inaccoutumée. A signaler un joli geste. Aujourd'hui, un nouveau contingent de soldats gardes arrivés de Montauban a déposé au monument aux morts de Catus une superbe gerbe de fleurs, et sur un signe de leurs chefs, tous ont fait le salut militaire et ont observé la minute de silence prescrite. Sincères félicitations aux officiers, sous-officiers et soldats.

Labastide-du-Vert

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Jules Mousset, décédé à l'âge de 60 ans. M. Mousset était très estimé et ne comptait que des sympathies dans notre commune. Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ecoles communales. — Nos écoles communales vont connaître une recrudescence considérable dans l'effectif de leurs élèves.

Aussi la direction de ces écoles se préoccupe-t-elle (et il faut la louer de ses mesures de précaution) des moyens qui lui permettront d'assurer la meilleure répartition de sa clientèle scolaire.

Parents, ne compliquez pas une tâche qui s'annonce très lourde.

N'attendez pas au dernier moment pour faire inscrire vos enfants.

Une belle lettre du front. — Un jeune brigadier-artilleur écrit de la ligne de feu :

« Nous avons dépassé de 6 km. la frontière allemande. Les gens du pays, affolés par notre avance, ont laissé derrière eux leurs animaux domestiques qui errent à l'aventure.

« Notre batterie est en pleine action, et nos 75, au tir précis, font un travail remarquable.

« Notre moral est bon et notre confiance inébranlable. Tranquillisez-vous, mes chers parents, car la victoire ne nous échappera pas. »

Et il ajoute : « Envoyez-moi une pipe. Avec ma barbe, que je laisse pousser, et ma bouffarde, j'aurai l'air d'un vrai poilu. »

Voilà l'état d'âme de nos soldats, tous des héros.

Aux agriculteurs. — Nos agriculteurs vont bientôt procéder aux semailles d'automne ; il convient de rappeler aux producteurs de blé qu'il leur est interdit d'ensemencer des superficies supérieures à celles consacrées par les usagers locaux pour l'assolement. Il leur est également interdit de cultiver du blé sur une terre qui a déjà porté cette céréale l'année dernière. L'interdiction est formelle, ainsi que d'augmenter par exploitations les superficies ensemencées en blé par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

Adresse des A.C. à M. René Besse. — « Le bureau des anciens combattants et victimes de la guerre de l'Union fédérale, section de Figeac, réuni en assemblée extraordinaire, le 30 septembre, à 20 heures, vient d'écouter l'admirable appel que vous adressez à tous les camarades, anciens et nouveaux combattants.

« Il fait siennes toutes vos directives au sujet de l'union et de l'action des diverses Associations d'anciens combattants, et il vous assure de toute son admiration, de sa respectueuse affection et de sa reconnaissance. Pour le bureau, le président : *Tillet.* »

Reyrevignes

Enseignement primaire. — Notre compatriote, Mlle Louise Lagrange, institutrice, passe du cadre de la Somme dans celui du Lot et est affectée à Reyrevignes.

Les rougeurs après les repas

Souvent, c'est après les repas qu'apparaissent les rougeurs sur le visage, car ces malaises, comme la plupart des maladies de peau, viennent à la fois de l'impureté du sang et d'une digestion défectueuse. C'est pourquoi on guérit l'acné, l'eczéma et la santé du teint en faisant la cure matinale de Sels Largan dont un flacon permet de préparer soi-même un litre de solution à la fois dépurative et digestive : 9 fr. 05 pour une cure de 16 jours. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Comité de vigilance des A.C. et victimes de la guerre. — La presse a déjà annoncé que pour réaliser leur union totale, n'ayant d'autre considération que le salut du pays, les groupements d'Anciens Combattants et Victimes de la guerre du département se sont réunis à Cahors, le 10 septembre dernier, et ont constitué un centre départemental commun dénommé « Comité de Vigilance et d'Entr'aide des Anciens Combattants et Victimes de la guerre ».

Répondant à l'appel de ce Comité, les camarades des associations existantes se sont réunis et une section gourdonnaise a été constituée.

Le Bureau est ainsi formé :

Président : M. Contival.

Vice-présidents : M. Admirat et Mme veuve Lamontagne.

Trésorier : M. Traucou Adrien.

Secrétaire : M. Barel.

Assesseurs : MM. Fajolles, Combette, Materre, Planchou.

Quelques points du programme :

Combattre le bourrage de crâne. Lutte contre l'embuscage. Lutter contre le mercantilisme. Prendre sa place dans tous les organismes de guerre (comité de surveillance des prix, commissions paritaires de placement, comité d'accueil des réfugiés, comité de ravitaillement, etc...).

Les personnes qui auront à faire valoir des doléances justifiées trouveront auprès du comité le meilleur accueil, celui-ci, en effet, fera tous ses efforts pour que règnent à l'arrière l'ordre, la justice et l'équité.

La chasse aux fausses nouvelles. — Nous mettons en garde la population contre les nouvelles fausses ou tendancieuses et contre les bruits sans fondement qui circulent en temps de guerre et qui exposent ceux qui les lancent à des peines sévères. Il ne peut y avoir pour nous d'autres nouvelles sûres que celles qui sont rigoureusement officielles.

Dégagnac

Noces d'or. — Ces jours derniers, des parents, des amis et des voisins se sont réunis pour fêter le 50e anniversaire du mariage des époux Paul Rodes.

M. Paul Rodes fut instituteur à Dégagnac et à Costeraste où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Tous nos souhaits de bonne santé à M. et Mme Rodes.

Gramat

Foire. — Notre foire du 29 septembre n'a eu, cette année, qu'une importance tout à fait relative.

La mobilisation a complètement désorganisé nos foires et marchés. Peu d'animaux sont amenés sur le foirail et les transactions sont peu nombreuses. Les marchands forains sont très rares, car la plupart ont leurs voitures réquisitionnées.

Hausse des prix sur les veaux de boucherie, baisse sur les porcs de charcuterie.

Les poulets valaient 6 fr. ; poules, 5 fr. la livre ; les œufs, 5 fr. la douzaine ; les oies à engraisser, 135 fr. la paire.

Fruits et légumes en quantité.

Pour faciliter et accélérer la correspondance avec les soldats aux armées,

procurez-vous au Bureau du « Journal du Lot »

ou M. KOLB, dépositaire, bd Gambetta

les CARTES POSTALES F.M. SPECIALES

Prix : 7 fr. 50 le cent

ou pochettes de 12 cartes : **1 fr.**

(*envoi franco à partir de* 100 *ex.*)

Dernière Heure

COMMUNIQUÉ DU 4 OCTOBRE AU SOIR

Patrouilles et embuscades sur divers points. L'ennemi a tenté un coup de main au sud de Pirmasens et a été repoussé. Un de nos sous-marins a capturé et ramené au port un bâtiment de commerce allemand.

Deux défaitistes arrêtés et incarcérés

Il y a quelques jours, sur l'ordre du général gouverneur militaire de Paris, une information a été ouverte contre les auteurs d'un tract défaitiste intitulé : « Paix immédiate ». Les deux principaux responsables ont été placés sous mandat de dépôt et incarcérés.

L'instruction se poursuit activement au tribunal militaire de Paris.

La Russie reprend ses envois de bois en Angleterre et en France

D'après des informations de Stockholm à la « Neue Zurcher Zeitung », la Russie aurait repris ses exportations de bois vers l'Angleterre, qu'elle avait subitement interrompues il y a quelque temps. Les Russes avaient donné l'ordre à leurs navires de rentrer immédiatement à leurs ports d'attache.

D'après le journal zurichois, les armateurs suédois ont reçu l'ordre d'affréter immédiatement huit bâtiments pour l'exportation de bois en Angleterre et deux autres navires pour les exportations à destination de la France. Dans un mois environ, la mer Blanche sera gelée et les Russes veulent encore profiter de ce délai pour hâter leurs exportations de bois.

Un beau geste des Hellènes de Paris

M. Daladier a reçu un chèque de 300.000 livres sterling pour la défense de la France et un don de 5.000 fr. du secrétaire général de l'Association des Anciens Combattants hellènes en France.

Ce que pensaient les Soviets il y a quatre mois !

« Munich a été le point culminant de la politique de conciliation avec les Etats agresseurs. A quels résultats nous a-t-elle conduits ? L'accord de Munich a-t-il arrêté l'agression ? Au contraire ! L'Allemagne est allée encore plus loin. Elle a supprimé purement et simplement l'un des grands Etats slaves : la Tchéco-Slovaquie... A la fin d'avril, M. Hitler a annulé par un seul discours le pacte de non-agression entre l'Allemagne et la Pologne. Il s'est débarrassé de ce traité sans la moindre formalité. Telle fut sa réponse à la proposition, toute pénétrée d'amour de la paix, faite par le président Roosevelt... »

Qui s'exprimait ainsi ? M. Molotov, ministre des affaires étrangères des Soviets, dans le réquisitoire qu'il a prononcé contre la politique hitlérienne le 1er juin dernier. Il y a quatre mois...

Le 23 août, ce même M. Molotov signait avec l'agresseur qu'il dénonçait, avec Hitler et Ribbentrop, le pacte qui a déclenché la présente guerre.

Sans commentaires !

Un ancien as de l'aviation allemande prend du service dans les forces canadiennes

De Winnipeg : John Rzepka, ancien pilote, ayant combattu dans la fameuse escadrille de l'as allemand Richtofen, a demandé à entrer dans les forces aériennes canadiennes.

Il est originaire de la Pologne, alors allemande. Il reçut pendant la guerre de 1914 la Croix de fer et d'autres distinctions.

Le général Von Mackensen refuse de fêter son 70e anniversaire

Les fêtes qui devaient avoir lieu pour le 70e anniversaire du Maréchal Von Mackensen ont été annulées, le Maréchal ayant refusé d'y participer. Ce refus est motivé par la mort de Von Frisch, l'ancien généralissime du Reich, tué sur le front polonais par suite de sa mésentente avec le Führer.

Déclarations du général Sikorski

Le général Sikorski, ministre de la guerre de Pologne, a fait la déclaration suivante :

« Mon gouvernement est un cabinet de guerre et d'union. Nous lutterons auprès de nos grands alliés jusqu'à la victoire et poursuivrons la lutte pour la civilisation et contre la barbarie. J'ai été touché de l'accueil fait au gouvernement qui vient d'être constitué et à moi-même. Il faut libérer le monde de la menace contre la guerre, il faut refaire une Europe viable. »

Il a terminé en disant : « On a perdu bien peu quand on a gardé l'honneur. »

Interview de Mme Pilsudska veuve du Maréchal

Interviewée à Londres, la veuve du Maréchal Pilsudski, s'est exprimée en ces termes :

« Aussi longtemps qu'une Polonaise sera en vie, la Pologne survivra : les femmes ont joué un rôle héroïque dans la guerre qu'on nous a imposée. » Elle a répondu lorsqu'on lui demandait ce qu'elle pensait de Hitler quand il a déposé une gerbe sur la tombe de son mari : « C'est de l'hypocrisie. »

Une légion tchécoslovaque en formation

M. Daladier a signé avec M. Osusky, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, un accord comportant une fondation d'une légion tchécoslovaque en France.

Lord Halifax déclare...

Lord Halifax a fait la déclaration suivante relative à l'installation en France du gouvernement polonais :

« Le gouvernement britannique reconnaîtra comme légal le gouvernement polonais ainsi formé, et il est bien entendu que ce gouvernement gardera intact l'esprit d'indépendance et d'assistance. »

Il a déclaré par ailleurs : « Si au lieu de menaces, le gouvernement allemand cherchait à nous satisfaire par des assurances, il est nécessaire de dire que ces assurances venant du gouvernement du Reich ne sont pas suffisantes. Si nous recevons des propositions, nous les examinerons attentivement et verrons quelle est leur valeur. »

L'activité des flottes alliées

La flotte britannique monte une garde vigilante avec nos unités. 33.000 tonnes de marchandises destinées à l'Allemagne ont été confisquées.

289.000 tonnes de marchandises totales ont été saisies pendant les deux dernières semaines.

Un démenti de l'agence Stéfani

Plusieurs journaux anglais ont publié la nouvelle selon laquelle le Duce examinerait le projet d'une conférence de Paix. Cette nouvelle est dépourvue de fondement. Dans l'état actuel des choses l'Italie ne prendra aucune initiative de telle sorte.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

Nous informons notre clientèle que le cabinet dentaire de M. GAYRAL est ouvert tous les jours depuis le 30 septembre, 1, rue Victor-Hugo.

Vendange, excellente qualité, à vendre sur pied, à Arcambal (bord route). Ecrire à Mme Boutary, à Douelle, ou, de préférence, se rendre à Douelle le dimanche après-midi.

Leçons d'anglais et de bridge par Dame anglaise, 16, rue St-Georges.

On demande enfants à garder ou pensionnaires de 8 à 15 ans. S'adresser 23, rue Fondue-Haute. Cahors.

Pour vos conserves, cet hiver, et **pour nos soldats,** la maison **LABOUDIE,** avenue du Nord, à Cahors, a le plaisir de faire savoir à sa bonne et fidèle clientèle que son établissement est ouvert. Dans la mesure du possible, il sera donné satisfaction à chacun avec tout le dévouement que comporte la situation.

Le salon de coiffure ROGER, 36, rue Labarre, prévient sa fidèle clientèle, dames, messieurs, que la réouverture du salon est fixée au mardi 3 octobre. Le travail pour dames sera exécuté par Mlle Yvonne, diplomée des principales Ecoles de Paris.

Cabinet Immobilier

(20e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de Maître DESPRATS, Avoué à Cahors, 10, rue du Portail-Alban (successeur de Maîtres Tassart et Mazières)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

de Divers immeubles bâtis et non bâtis, situés Communes de Luzech et Castelfranc

L'Adjudication aura lieu le JEUDI VING-SIX OCTOBRE MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Que, suivant commandements du ministère de Maître AGASSE, huissier à Puy-l'Evêque, en date du vingt-quatre mai mil neuf cent trente-neuf, et de Maître LESAGE, huissier à Paris, en date du sept juin mil neuf cent trente-neuf, enregistrés et transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le premier juillet mil neuf cent trente-neuf, volume 198, numéros 9 et 10, contenant saisie d'immeubles énumérés aux dits actes ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur PEYRUS Oscar, propriétaire à Calvignac, commune de Luzech, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude ;

Sur la tête et au préjudice de: 1° Madame Eugénie RASCOUAILLES, veuve de Monsieur Edouard GALIACY, propriétaire demeurant à Naudou, commune de Luzech ; — 2° Monsieur Lucien GUILHOU, propriétaire à Lagardelle, canton de Puy-l'Evêque, pris comme administrateur légal de la personne et des biens de Pierre GUILHOU, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Marie-Esther dite Céleste GALIACY, devenu héritier pour partie de la succession de feu Edouard GALIACY quand vivait propriétaire à Naudou, y décédé le trois septembre mil neuf cent trente-six, par suite de la renonciation à la succession de ce dernier faite par sa mère susnommée le deux décembre mil neuf cent trente-sept; — 3° Monsieur Oscar VIALENS, employé au P.-O., demeurant à Ivry-sur-Seine, place Philibert-Pompé, n° 4, pris comme administrateur légal de la personne et des biens de Rémy VIALENS, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Aurélie GALIACY, devenu héritier pour partie de la succession de feu Edouard GALIACY, quand vivait propriétaire à Naudou, commune de Luzech, par suite de la renonciation à la succession de ce dernier faite par sa mère sus-nommée, le premier février mil neuf cent trente-huit,

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles appartenant auxdits consorts dame RASCOUAILLES, veuve Edouard GALIACY, GUILHOU et VIALENS pris comme ci-dessus, situés sur le territoire des communes de Luzech et de Castelfranc et dont la désignation est ci-après établie.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître DESPRATS, avoué, et déposé aux greffes du Tribunal civil de Cahors où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

Les sommations voulues par la loi ont été faites et l'adjudication a été fixée au jeudi vingt-six octobre mil neuf cent trente-neuf, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

En conséquence de ce qui précède et à même requête que ci-dessus, il sera procédé le JEUDI VINGT-SIX OCTOBRE MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal, à la vente aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les étrangers admis, des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au procès-verbal de l'huissier et reproduite au cahier des charges. Etant expliqué que n'y figurent point ceux qui ont été distraits en vertu du jugement rendu par le Tribunal le 23 septembre 1939 sur la demande de Monsieur PEYRUS, poursuivant, par un dire au cahier des charges.

DESIGNATION DES Immeubles saisis et à vendre

Ils comprendront :

Biens situés sur la commune de Luzech

Premièrement : une maison située au lieu dit « Naudou », construite en pierres et moëllons, couverte en tuiles plates, toiture à deux versants ; la dite maison ayant deux grandes caves en rez-de-chaussée, un premier étage auquel on accède par un escalier couvert à marches en pierres, composé d'une grande cuisine avec âtre et cheminée, de deux grandes chambres, grenier perdu au-dessus et d'un local à usage de grenier. Cette maison se continue par un local adjacent, sans étage, à usage de cellier, couvert à deux versants, tuiles canal ; puis par un local adjacent de même hauteur que la maison d'habitation, couvert à deux versants, tuiles plates, sans étage, à usage de grange.

Le cheptel mort qui se trouve dans les caves et les granges, article premier, soit : trois cuves en chêne d'apparence en bon état, contenant respectivement trente-deux, vingt et dix barriques ; plus quinze barriques de deux cent vingt litres vides et usagées ; deux charrues ordinaires ; une herse et une charrue décavaillonneuse (outils usagés) ; plus une charrette à bœufs, usagée, qui se trouve sous le hangar porté à l'article trois.

Ces locaux, d'un seul tenant, ont leur façade principale au nord et sont construits sur le numéro de la matrice cadastrale H trois cent quarante-six au lieu dit « Naudou », commune de Luzech.

Deuxièmement : des terres en nature de vigne, vigne, vigne, vigne, vigne, vigne, friche, vigne, au lieu dit « Clédoux », dit commune, numéro de la matrice cadastrale H deux cent soixante-treize p., H deux cent soixante-onze, H deux cent soixante-douze, H deux cent soixante-quatorze, H deux cent soixante-quinze, H deux cent soixante-dix, H deux cent soixante-neuf p., H deux cent soixante-neuf p., d'une contenance totale environ de un hectare quarante-neuf ares quatre-vingts centiares, confrontant au Vieux Chemin de Naudou, à Mousset et Dubruel.

Troisièmement : des terres en nature de sol, sol et cour, terre de culture, sol de maison, terre de culture, bois pâture, vigne, friche, terre de culture, terre de culture, terre de culture, terre de culture, sol de maison, sol de maison, pâture, vigne, friche, pâture, au lieu dit « Naudou », dite commune, numéros de la matrice cadastrale H trois cent quarante-six, H trois cent quarante-sept, H trois cent quarante-huit, H trois cent quarante-neuf, H trois cent cinquante-trois, H trois cent cinquante-six, H trois cent cinquante-huit, H deux cent cinquante-neuf, H deux cent soixante-trois, H deux cent soixante-quatre, H deux cent soixante-cinq, H trois cent cinquante-neuf, H trois cent soixante, H trois cent soixante-un, H trois cent soixante deux, H trois cent soixante-trois, H trois cent quarante-cinq p., H trois cent cinquante, H. trois cent cinquante-un p., H trois cent cinquante-neuf p., H trois cent soixante-cinq p., H trois cent soixante-six p., H trois cent soixante-seize, d'une contenance totale environ de un hectare quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-cinq centiares, confrontant à maison d'habitation, à bâtiments d'exploitation, à vieux chemin de Naudou, à Miran et à chemin de Reillé, à vieux chemin de Castelfranc à Cahors à Cabanes, à Bousquet, à Rollès, à chemin de la Vercantière, étant indiqué que, sur le numéro H trois cent cinquante-deux, non compris dans les propriétés bâties, existent un four ancien couvert en pierres plates, et un hangar couvert en tuiles plates, un versant, pour logement de quatre à cinq charrettes.

Quatrièmement : Des terres en nature de vigne, vigne, vigne, vigne, vigne, vigne, vigne, au lieu dit « Canaval », dite commune, numéro de la matrice cadastrale H trois cent trente-un, H trois cent trente-deux, H trois cent trente-trois, H trois cent trente-quatre, H trois cent trente-cinq, H trois cent trente-sept, d'une contenance totale environ de un hectare, seize ares, quatre-vingts centiares, confrontant à chemin de Reillé, à Dubruel et à Mousset.

Cinquièmement : des terres en nature de vigne, pature, pâture, friche, pâture, vigne, vigne, au lieu dit « Combel-Yvern », dite commune, numéro de la matrice cadastrale, H quatre cent cinquante-trois, H quatre cent cinquante-quatre, H quatre cent cinquante-neuf, H quatre cent cinquante-six, H quatre cent cinquante-un, H quatre cent cinquante-deux, H quatre cent cinquante-huit, d'une contenance totale environ de trente-un ares soixante-dix centiares, confrontant à Chemin de Reillé et à Rateau et à Rollès.

Les immeubles ci-dessus décrits sont imposés au rôle des Contributions foncières de la commune de Luzech pour l'année mil neuf cent trente-huit, pour un revenu de deux cent cinquante-cinq francs quarante-neuf centimes, ainsi qu'il résulte de la copie de la matrice cadastrale.

Biens situés sur la commune de Castelfranc

Sixièmement : Une terre en nature de pré, au lieu dit « Les Campagnes Nord », numéro de la matrice cadastrale A quatre-vingt-sept, d'une contenance environ de cinquante-un ares cinquante-cinq centiares, confrontant à Bouyssou, à Chapou, à Molinié, à Garrigues et au ruisseau La Masse.

Septièmement : Une terre en nature de pré, au lieu dit « Les Campagnes Nord », numéro de la matrice cadastrale, dite commune, A quatre-vingt-onze, d'une contenance environ de onze ares quarante centiares, confrontant à Mousset, à Rigal et à Relhié et au ruisseau La Masse.

Huitièmement : Une terre en nature de lande, au lieu dit « Fourquet » de la matrice cadastrale, dite commune, A cinq cent dix-neuf, d'une contenance environ de un hectare six ares cinquante centiares, confrontant à Roidot, à Lacroix et à commune d'Albas.

Neuvièmement : Une terre en nature de lande, au lieu dit « Pech de Vert », numéro de la matrice cadastrale, dite commune, A cinq cent quarante, d'une contenance environ de quatre-vingt-quinze ares vingt centiares, confrontant à Brugié, à Bordes, à Rigal, à Labarthe et à la route de Luzech.

Dixièmement : Une terre en nature de lande, au lieu dit « Pech de Vert », numéro de la matrice cadastrale, dite commune, A cinq cent quarante-trois, d'une contenance environ de dix-sept ares quarante centiares, confrontant à Labarthe, à Dolhem et à Bordes.

Les immeubles ci-dessus décrits sont imposés au rôle des Contributions foncières de la commune de Castelfranc, pour l'année mil neuf cent trente-huit, pour un revenu de cent douze francs cinquante-quatre centimes, ainsi qu'il résulte de la matrice cadastrale.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

Le premier lot comprendra :

Un immeuble en nature de pré, au lieu dit « Les Campagnes Nord », numéro de la matrice cadastrale A quatre-vingt-sept, d'une contenance environ de cinquante-un ares, cinquante-cinq centiares, confrontant à Bouyssou, à Chapou, à Molinié, à Garrigues et au ruisseau La Masse.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de DEUX MILLE FRANCS, ci ... **2.000** fr.

Le deuxième lot comprendra:

Un immeuble en nature de pré, lieu dit « Les Campagnes Nord », numéro de la matrice cadastrale, dite commune, A quatre-vingt-onze, d'une contenance environ de onze ares, quarante centiares, confrontant à Mousset, à Rigal et à Reilhé et au ruisseau La Masse.

Ce deuxième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de QUATRE CENTS FRANCS, ci **400** fr.

Le troisième lot comprendra :

Tous les autres immeubles de différentes natures ci-dessus décrits et désignés, bâtis et non bâtis, d'une contenance environ de sept hectares, trente-sept ares, quatre-vingts centiares.

Ce troisième lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de QUATORZE CENTS FRANCS, ci ... **1.400** fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires en sus de leurs prix d'adjudication et proportionnellement à ceux-ci entre les mains de Maître DESPRATS, avoué poursuivant, dans les dix jours du jugement d'adjudication.

Tous les frais postérieurs à l'adjudication, notamment ceux de surenchère éventuelle, seront aussi en sus des prix d'adjudication.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles, lors et depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que, par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité du poursuivant ni celle de son avoué.

Il est en outre déclaré, conformément aux dispositions de l'article six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent extrait, par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le vingt-neuf septembre mil neuf cent trente-neuf.

Pour Maître DESPRATS,
avoué poursuivant,
signé : A. TASSART, *suppléant.*

Enregistré à Cahors, le octobre mil neuf cent trente-neuf, folio : .... case : .....
Reçu : vingt francs.

Le Receveur de l'Enregistrement :
signé : AURIÈRES.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, avoué poursuivant la présente vente, lequel, comme les autres avoués occupant près le même tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS IMP. COUESLANT